L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 15 JUIN 1888.

Mort de Mme Magne et de Mme Pifteau, sa fille.

Presque toutes les personnes ayant habité, depuis un assez grand nombre d'années, notre second district, doivent se rappeler le nom de longtemps respecté de M. Jules Magne, un des anciens propriétaires de l'*Abeille*; homme éminemment honorable, esprit distingué, caractère d'une rare valeur. M. J. Magne s'était retiré en France où il avait voulu finir ses jours où il est mort, il y a quelques années. La famille de cet excellent homme, qui a laissé ici de gracieux souvenirs, vient d'être cruellement éprouvée. Coup sur coup, elle a perdu deux de ses principaux membres — Mme Pifteau d'abord, fille de M. Magne, puis Mme veuve J. Magne.

Mlle Marie Magne avait épousé, il y a environ seize ans, M. Henri Pifteau, inspecteur principal de l'exploitation aux chemins de fer du midi, avec résidence à Bordeaux. Ayant reçu, il n'y a pas longtemps, une dépêche qui lui annonçait la maladie de sa mère, âgée de 71 ans, elle partait immédiatement pour aller lui prodiguer ses soins; mais atteinte bientôt, elle-même, d'une grave maladie, elle expirait, le 14 mai dernier, près de celle dont elle était venue prolonger la vie.

Cet épouvantable événement n'était pas fait pour rendre des forces à la pauvre veuve qui avait déjà perdu un fils qu'elle adorait et son mari à qui elle était attachée par une longue vie, toute de dévouement. La nouvelle catastrophe devait abréger ses derniers jours et elle mourut quinze jours après, le 30 mai. Triste chose que ce double deuil s'abattant tout à coup sur une famille dont il ne reste que des membres épars.

Que dire de ces deux femmes, mère et fille, dont toute l'histoire se concentre entièrement dans la famille, qui n'ont jamais su qu'aimer et se dévouer. Beaucoup d'entre nous ont connu Mme J. Magne et avaient appris à l'estimer; elle avait toutes les vertus qui peuvent orner l'âme d'une épouse et d'une mère, elle n'avait jamais vécu que pour son mari et pour ses enfants; sa mort a jeté dans la plus profonde douleur ceux des siens qui lui étaient restés et qui ont pu lui fermer les yeux.

Nous en dirons autant de Mme Pifteau. Elevée par une telle mère, et n'en ayant reçu que des exemples de vertu, elle ne pouvait que reporter dans la nouvelle famille qu'elle s'était faite l'amour, le dévouement dont la maison paternelle lui avait, depuis sa naissance, si souvent offert le modèle.

Nous envoyons à la famille éplorée l'expression de notre douloureuse sympathie et nous croyons, en parlant ainsi, nous faire l'écho des sentiments de nombreux membres de notre société néo-orléanaise.

Dr ADOLPHE DE BAUSSET.

Navigation aérienne.

Une dépêche spéciale publiée par le *Times-Democrat* nous apprend qu'un comité de la chambre des représentants de Washington a recommandé à celle-ci de voter un crédit de $150,000, pour permettre à M. de Bausset, aéronaute de Chicago, de construire un ballon de son invention avec lequel il se propose de traverser l'Océan.

La proposition a été amendée: le comité propose maintenant de payer $75,000 à l'inventeur, quand le secrétaire de la marine, aidé du Board des Ingénieurs, se sera rendu compte de l'entreprise et de ses chances de succès, et qu'il aura tout lieu de croire que M. de Bausset a résolu le problème de la navigation aérienne. Le reste de la somme devant être versé à ce dernier lorsque son ballon aura été achevé et qu'il aura fait un heureux essai.

Ce que signifie en pareil cas un "heureux essai", nous l'ignorons, à moins qu'il ne s'agisse de la traversée de l'Océan et non simplement d'un voyage en ballon avec la terre sous ses pieds.

Quoiqu'il en soit, nous doutons que M. de Bausset, dans le cas où le crédit sera voté par le Congrès, ou soit nous paraît a peu près impossible, en touche le premier cent.

M. de Bausset est très connu à la Nlle-Orléans où il a exercé, sans grand succès, la médecine pendant plusieurs années. Sera-t-il plus heureux dans sa nouvelle carrière d'aéronaute? Nous l'espérons sans y compter. Malgré tous les progrès de la science et les persévérantes recherches des savants des deux mondes, nous craignons qu'il ne s'écoule encore bien des années avant qu'un ballon traverse l'océan.

Grande Fête Champêtre donnée par l'Orphéon Français.

De tous les cercles, de toutes les clubs qui servent de rendez-vous, de centre de réunion à la jeunesse, dans tous les pays, dans toutes les villes, en Amérique comme en Europe, à la Nouvelle-Orléans comme à New-York, il n'en est pas qui méritent autant les sympathies, les encouragements, l'appui du public que ceux qui se consacrent à l'art, à l'étude de la musique, du chant, à l'exécution de morceaux d'ensemble. On ne se doute pas de tout le bien que font les Orphéons, des services qu'ils rendent aux jeunes gens, des vices, des défauts dont ils les préservent, des bonnes habitudes qu'ils leur font prendre. Il y aurait là-dessus une jolie page à écrire.

Nous ne parlons pas de la noble mission qu'ils remplissent, en élevant une foule d'employés, de travailleurs, au-dessus du terre-à-terre de la vie courante, en leur faisant oublier, un instant, leurs vulgaires occupations de la journée, pour les entrainer dans le domaine supérieur de l'art, pour les mettre en contact avec les chefs-d'œuvre des grands maitres, les poétiques inspirations des meilleurs compositeurs de l'époque.

Rien que pour cela, l'Orphéon Français devrait être notre société la plus populaire, la plus choyée. Sans compter qu'il est constamment sur la brèche, qu'il ne sait pas refuser un service, que la colonie lui est redevable d'une foule de réunions charmantes dont la charité et le patriotisme sont les inspirateurs et au succès desquelles il contribue toujours.

Le voici qui reparait de nouveau sur la scène; cette fois, c'est pour nous donner une *fête d'été*, une fête de jour et une fête de nuit, des jeux amusants et drolatiques aussi bien qu'un Concert. nous avons le programme de ce Concert sous les yeux. Nous pouvons proclamer d'avance qu'il est bien, très bien composé et nous osons garantir presqu'avec autant de sûreté qu'il sera très bien exécuté, d'un bout à l'autre.

Il y a des jeux pour hommes, des jeux pour dames; des courses en sac, des courses ordinaires.

Le Concert commencera, nous dit l'affiche, à 7 heures du soir. Nous y trouvons trois chœurs, l'un de Verdi, l'autre de Métra, le troisième de Rillé; puis des dues, des solos, des romances, des chansonnettes comiques. On cultive beaucoup ce dernier genre à l'Orphéon, et avec succès.

Nous espérons pouvoir rendre de tout cela un compte détaillé.

Nous allions oublier de mentionner la chose la plus indispensable, l'endroit où se donne la Fête. C'est sous les ombrages du Fort Espagnol qu'elle a lieu, après-demain, dimanche. Inutile d'ajouter qu'il y aura foule et que l'on se disputera les places dans la salle de concert.

—Oh! les bonnes prunes! s'écrie Toto, j'en veux encore.

—Mais, répond maman, si tu en mangeais davantage tu serais malade.

—Eh bien! tant pis; donne-moi-z-en dis et envoie chercher le médecin.

Le comte de Bl.... est d'une avarice à rendre des points au célèbre banquier C....

Son neveu, un jeune Saint-Cyrien, disait:

—Littré prétend que nous descendons du singe. Quand je quitte mon oncle de Bl...., je suis persuadé que l'homme descend du rat.

Un client demandait, l'autre jour, au pédicure B...., s'il était partisan du divorce.

—Non, monsieur, répondit l'artiste avec simplicité, la séparation de corps me suffit.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 14 juin 1888.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	80	27
Midi	88	30
3 P. M.	79	26
6 P. M.	76	25

MARIAGES NAISSANCES ET DECES
Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

George Nichells à Mlle Fannie Stewart.
George W. Allen à Mlle Ada Harris.
Charles Percy à Mlle Marie Coureau.

Naissances.

Mme Charles Laborde, une fille.
Mme Domenico Franchina, une fille.
Mme Henry E. Gogreve, une fille.
Mme Wm F. Boydell, un garçon.
Mme B. J. Schreiner, une fille.

Décès.

Mary A. Steiner, 2 mois, coin Clouet et Dauphine.
*Aida Bennafon, 14 mois, coin Aubry et Célestine.
Odille Hoggatt, 23 ans, 66 rue Johnson côté nord.
Félix Viale, 59 ans, 412 rue Thalie côté nord.
James W. Jacob, 39 heures, 375 1/2 rue Ste-Anne.
Frances O. Brown, 1 mois, 61 Ste-Mary.
*Sam'l Chaligny, 11 ans, 198 rue St-Philippe.
Annie Flynn, 54 ans, 217 rue Conti.
Bernard Perez, 84 ans, Asile française.
*Emma Lewis, 11 ans, Saux's Lane, Alger.
Veuve Estelle Burgas, 57 ans, 27 rue Eliza, Alger.
Wm H. Magruder, 15 heures, Alger.
John H. Magruder, 24 heures, Alger.
John Ory, 18 ans, 189 rue Villeré côté nord.
Lucine E. Cooper, 2 mois, 1279 rue Tchoupitoulas.
André J. Albert, 6 mois, 433 rue Darbigny côté nord.

*Diphthérie.

Ventes inscrites au bureau de l'anotateur des aliénations:

Mme André Doriocourt à Mlle Johana Coates, huit terrains bornés par les rues Ursulines, Oakes, Gayoso et Lopez, $1500.

La même à Joseph St. Ange, quatre terrains bornés par les rues Washington, Lopez, Gayoso et St. Jean, $566.

P. P. Berniol au Pelican Homestead & Building Association, trois terrains bornés par les rues Delaronde, Tricou, Déléry et Bienvenu, $1100.

William Betkowsky à Mme Francis Rothner, un terrain borné par les rues Septième, Constance, Huitième et Laurel, $1700.

Frank Morey à Charles Newman, un terrain borné par les rues Jennet, Hurst, Calhoun et l'avenue Henry Clay, $2500.

Mme André Doriocourt à Auguste Landry, un terrain borné par les rues Hôpital, Dorgenois, Ursulines et Broad, $425.

Albert Charles Becker à Christian Rosenfelder, un terrain borné par les rues Johnson, Galvez, Canal et Douane, $1600.

Succession de Pierre Pouech à Jacques Barrière, un terrain borné par les rues North Peters, Tricou, Déléry et Jumonville, $1150.

Cour d'Appel.—John D. Maxent contre la Merchant's Mutual Insurance Company. Appel refusé.

Mme Célestine Ebeling, femme de Jean Meletens contre Maurice J. Hart. Même décision.

Aug. Titus contre Jacob Holt. Appel refusé.

Fred Gauppe contre A. Bouchereau. Jugement de la cour inférieure confirmé.

Mme Anne King contre la ville. Jugement ordonnant l'annulation d'assessements.

M. et Mme E. D. Meunier contre Nick Valéry—Confirmation du jugement de la Cour Supérieure.

Cour Civile.—Edw. Toby contre A. E. Armstrong, pour $1000.

Isabelle Woodham contre John P. Fitzgerald, son mari, en séparation de corps et de biens.

J. P. Martinez contre Jacques Duplessis—Jugement accordant au demandeur l'injonction sollicitée.

John I. Adams & Cie contre la Factors' and Traders' Insurance Co. Rejet de la pétition des demandeurs.

E. E. Montgomery contre Enclide Borland. Jugement en faveur du demandeur.

Fred Wintz contre la Ville. Jugement ordonnant l'annulation d'assessements.

John Cordes contre J. D. Houston, collecteur de taxes. Jugement annulant l'injonction émise.

Alfred Jardet contre Lawrence Utter. Jugement en faveur du demandeur pour $122 45.

Jean Maloegt contre Mme Veuve Pierre Larrieu.

D. Prito contre Mme Joséphine Tray. Confirmation du jugement de la cour inférieure

C. C. Jardet contre Mme Marie Anne McCormick. La séparation de corps et de biens est prononcée.

Cour Criminelle de District.—Le Grand Jury est en session.

Association sanitaire. — Le Flushing Committee de l'Association Sanitaire a présenté à cette Association un rapport dans lequel il déclare que les travaux de nettoyage des canaux Galvez et Toulouse n'ont pu être encore entrepris parce que le lit de ces canaux est tellement encombré d'objets solides tels que vieux poêles, tuyaux en fer, chaudrons, ustensiles de toute sorte que ces obstructions rendraient inutile l'ouverture des vannes, en formant autant de chaussées qui retiendraient les immondices que le courant devrait emporter.

Le comité de finances accuse réception des contributions suivantes:

H. & B. Folsom Arms Co., $20.
Clarence F. Low, $5.
Robert Manson, $25.
Jackson & Kilpatrick, $50.
R. M. O'Brien, $50.
Southern Insurance Co, Ernest Miltenberger, président, $50.—Total, $200.

Affaires municipales. — Le Capt. Pierce a déclaré que la résolution présentée au conseil, ayant pour objet d'interdire l'amoncellement des immondices sur l'Avenue Tulane entre Rocheblave et Dorgenois, était inutile parce que depuis quelques jours déjà on a cessé de les y transporter.

Le comité de drainage se montre favorable à la résolution en vertu de laquelle les gardiens des ponts devront être à leur poste de 6 heures A. M. à 9 heures P. M.

Le comité a décidé d'ordonner au contrôleur de renouveler sa demande d'offres pour le curage du canal d'Orléans de Broad au Bayou St-Jean.

On est en train de nettoyer le terrain situé rue Terpsichore, entre Colysée et Prytanée, pour le convertir en un parc baptisé du nom de Parc Parkerson.

Taxes. — On a perçu mercredi $3028.34 de taxes et $966.50 de licences.

German Ladies Benevolent Association.—Nos remerciments à cette association qui nous invite à assister après-demain dimanche à son second pique-nique qui aura lieu au Parc Loeper. Chaque billet d'entrée donne au le premier lot est un chapeau et le second un parapluie.

Girl's High School—Une grande assistance s'était assemblée, hier soir, de bonne heure dans la salle de l'artillerie Washington qui présentait la plus ravissant coup d'œil. Pas un coin qui restât libre; du monde debout partout où se trouvait la moindre place, les coulisses eux-mêmes étaient combles.

Au centre de la salle, une estrade élevée pour la circonstance et du haut de laquelle, charmante illusion, on se pouvait croire au milieu d'un immense parterre aux fleurs fraichement écloses et sur lesquelles les éventails, semblables à de gigantesques papillons semblaient voltiger; le parfum même venait compléter l'illusion, car sur la plate-forme s'était une montagne de fleurs, de bouquets, de couronnes qui attestaients la dévastation de maint jardin pour fêter les jeunes graduées.

Il s'agissait en effet de la prise de vacances des jeunes filles de l'école que dirige avec tant d'habileté et de dévouement Mme Stampe.

Un programme court mais composé avec soin et dont chaque partie a valu aux exécutantes des applaudissements mérités, a fait pendant deux bonnes heures la joie de l'assistance, dont le plus vif et le plus légitime plaisir a été d'applaudir au succès des aimables graduées lorsque chacune d'elles recevait des mains de M. W. O. Rogers, président du comité du High School, leur diplôme, juste récompense de leurs laborieux efforts.

Les graduées étaient au nombre de 35, chiffre qui parle éloquemment en faveur de cette école dont plus de 250 élèves suivent les cours de professeurs instruits, sérieux et dévoués à leur tâche. Parmi ces jeunes filles, nous citerons, Mlles Laura G. Aikman et Henriette Reese qui ont été reçues avec la note maximum. La 1re a débité avec beaucoup de grâce une gentille bienvenue; la seconde avait charge des adieux et elle a prononcé une petite allocution qui n'avait rien à envier à celle de sa compagne, tant par sa forme que par la façon charmante dont elle a été dite.

Toutes deux ont reçu une médaille des mains de M. Andrew Watson, et la fête s'est terminée par le chœur de "Old Folks at Home," qui a été bissé.

Les lauréates se sont dispersées, chargées de gloire et de fleurs, après avoir remercié Mme Stampe, leur principale, des soins dont elle les a entourées. Ce succès était aussi celui de Mme Stampe, c'était son triomphe; elle s'en montre fière et elle a raison.

Voici la liste des graduées:

Mlles Laura G. Aikman, Penelope Armstrong, Josephine Brewster, Bella Burton, Eselina B land, Josie C. Christian, Lottie Campbell, Rosalie Duplaisir, Jeanne Escousse, Mary E. Grinstead, Mary King Goodwyn, Agnes Hilgner, Bessie G. Hackney, Leona C. Hebert, Amélie Jacquet, Alice A. Jones, Emily U. Kundert, M. Tillie Kronenberger, Louise D. Logan, Ella G. McFeake, Nettie M. Machin, Laura E. Magrevy, Varina L. Mitchell, Henrietta Reese, Cora Rosenberg, Mary H. Renshaw, Alice Rogers, Eugenie Suydam, Stella W. Sears, Mabel E. Sherman, Lillian D. Stickney, Johanna S. Schaefer, Rosa Lee Shuber, J. Charlotte Walker, Louise R. White.

Paragraphes.—Un nommé John Cooney qui s'est blessé à la jambe gauche sur l'habitation Myrtle Grove est arrivé en ville à bord du steamboat "Grace Pitt"; il a été transporté à l'hôpital.

—On a repêché dans le fleuve en face la plantation Belle Chasse le corps d'un individu paraissant âgé de 35 ans et qui semble avoir séjourné dans l'eau pendant au moins une semaine.

—Joe Thomas, le convict évadé, qui a été arrêté mercredi a été reconnu par Mme P. W. Sherwood, qui habite rue Bienville No 321, comme étant l'un des individus qui ont pénétré chez elle le 29 mai et lui ont volé une montre.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Le Sénat contre la révision.

Paris, 14 juin—On affirme qu'avant la fin de la session parlementaire, le Sénat fera une démonstration imposante contre la révision de la Constitution.

La tentative de meurtre sur Mme Henriot.

Paris, 14 juin—L'état de Mme Henriot, sur qui son mari, le propriétaire du Louvre, a tiré, dans un accès de folie, n'est pas sérieux. M. Henriot qui, après avoir commis le meurtre, avait voulu se suicider, va mieux. Le gouvernement ne veut pas faire d'enquête sur cette affaire, à cause de l'état de folie du meurtrier.

Rente française.

Paris, 14 juin—Le trois pour cent est coté à 82 francs 95 centimes.

L'Empereur Frédéric au plus mal.

Postdam, 14 mai.—Un bulletin publié à 10 heures du matin, dit que l'Empereur est beaucoup plus mal. Les forces s'en vont depuis hier soir.

Potsdam, 14 juin, midi—Le prince et la princesse de la couronne et le prince Henri sont arrivés au château.

L'impératrice Victoria est au chevet de l'empereur depuis 4 heures ce matin.

Tous les membres de la famille impériale ont été appelés au chevet de sa majesté.

Londres, 14 juin, 2 heures 30 de l'après-midi—Une dépêche que l'on vient de recevoir de Berlin dit que les poumons de l'empereur sont enflammés et que la fin approche.

Postdam, 14 juin, 1 heures de l'après-midi—On sait maintenant que l'affection des poumons que les médecins redoutaient, mardi dernier, pour l'Empereur, s'est déclarée hier soir.

Londres, 14 juin, 3 heures de l'après-midi—Une dépêche de Berlin annonce que l'Empereur a une forte fièvre et la respiration difficile.

Sir Ed. Malet ambassadeur d'Angleterre et le Dr Friedberg, ministre de la justice se sont rendus au palais de Friedrickskron, à Postdam.

D'autres ministres et les membres de la famille impériale qui n'étaient pas déjà ici, arrivent en toute hâte.

Une dépêche à l'*Exchange Telegraph Company*, envoyée de Berlin à 1 h. 52, dit: Le tétanos s'est déclaré; les photographes font leurs préparatifs pour prendre la scène, au lit de mort.

Londres, 14 juin—Par suite de l'amélioration annoncée dans l'état de l'empereur d'Allemagne, le prince et la princesse de Galles sont partis pour les courses d'Ascot. Le bulletin du matin n'était pas arrivé, au moment de leur départ.

Potsdam, 14 juin, 4:30 de l'après-midi.—Les plus dangereux symptômes se sont déclarés. La force l'abandonne visiblement. Il montre beaucoup moins d'intérêt qu'auparavant à ce qui le concerne.

La *Gazette allemande du Nord* dit, dans son numéro du soir: La situation de l'empereur est très critique; nous devons nous attendre à une catastrophe d'un moment à l'autre.

Postdam, 14 juin, 5:15 p m—L'état de l'empereur est le même. Il ne peut presque plus débarrasser sa gorge en toussant.

Le prince de la couronne restera au palais toute la nuit.

Le prince Bismarck et le général Von Schellendorf, ministre de la guerre de Prusse, sont retournés à Berlin.

Le Dr Friedberg, ministre de la justice, reste auprès de l'empereur.

Le théâtre royal a reçu l'ordre de fermer ses portes.

Londres, 14 juin, 6 heures du soir—Une dépêche de Berlin dit que l'état de l'empereur est critique; on s'attend au pis.

Potsdam, 14 juin, 6:30 P. M.—L'empereur ne peut plus prendre de la nourriture. Le Dr Mackenzie a essayé en vain de le nourrir à l'aide d'un tube.

Potsdam 14 juin—8:15 p. m.—L'empereur vient d'avoir des convulsions et des évanouissements.

11:30 p. m.—Les médecins croient que l'agonie commencera vers minuit. L'impératrice Douarière Augusta et le Grand Duc de Bade arriveront demain.

L'Empereur d'Allemagne et le prince de Bismarck.

Berlin, 14 juin—Hier l'empereur a télégraphié au prince de Bismarck d'entamer des négociations avec le comte Zerdlistz Trutzschler, président de la province Posen, d'assumer le portefeuille de ministre de l'intérieur, en remplacement du vacance causée par la démission de M. Von Puttkamer.

Toute la famille impériale près du malade.

Postdam, 14 juin—Minuit—Toute la famille a passé la soirée près du chevet de l'empereur.

La fièvre du patient est un peu tombée; mais sa température marque toujours 108. Il a toute sa présence d'esprit et se fait comprendre par signes.

Le ministre Von Capriri, les docteurs Leyden et Krause sont repartis pour Berlin, après 8 heures. L'impératrice Augusta est partie pour Portsdam.

Le prince et la princesse Henri sont arrivés ici.

Il y a une foule énorme devant le château.

L'Empereur baisse rapidement.

Postdam, 15 juin—Mercredi vers minuit, l'état de l'Empereur s'est aggravé. Le pouls a pris plus de rapidité et la température a dépassé 40 degrés Réaumur.

La difficulté qu'il éprouvait à respirer indiquait qu'il y avait inflammation dans les poumons. On a attendu la matinée avec la plus grande anxiété.

A 3 heures, l'Impératrice a été informée du changement qui s'était opéré chez le malade. Depuis ce temps, elle ne l'a pas quitté un instant.

Les docteurs Mackenzie, Bardeleben, Wagner et Howell, ont employé tout leur talent à essayer de ranimer le patient; mais en dépit de leurs efforts, la force diminuait rapidement.

Vers la matinée l'empereur a refusé de prendre médecine.

A 7 heures, les autres docteurs sont arrivés et n'ont fait que confirmer le premier diagnostic. Vers midi, l'empereur a semblé se ranimer et a demandé à voir sa fille, Sophie, dont c'était, hier, l'anniversaire de naissance. Toute la nuit, l'empereur est resté dans une sorte de torpeur.

Berlin, 15 juin. — Les plus optimistes ne croient pas que l'Empereur puisse vivre douze heures de plus.

On a déjà donné ordre à une garde de hussard d'entourer le palais d'un cordon de troupes.

On a administré par inhalation des stimulants au patient; il en est résulté une copieuse expectoration et il s'est manifesté un certain apaisement dans l'état du malade.

On dit qu'on a pu lui injecter directement de la nourriture dans l'estomac, mais ce bruit n'est pas confirmé.

On attend le prince de Galles, vendredi soir ou samedi matin.

Le Roi Humbert.

Rome, 14 juin.—Le Roi Humbert s'apprête à partir pour Berlin.

Le premier ministre Crispi est remis de son indisposition.

Rumeur.

Rome, 14 juin—Le bruit court que le roi Humbert est déjà parti pour Berlin.

Réduction de loyers.

Dublin, 14 juin—La comtesse de Kingston a accordé à ses fermiers sur ses propriétés une réduction de 20 pour cent sur leurs loyers.

Monument à la mémoire d'un héros de la guerre de l'Indépendance

Athènes, 14 juin. — Le roi de Grèce a inauguré aujourd'hui un monument dans un défilé au milieu des hauteurs qui s'élèvent au nord d'Amphissa, en mémoire d'Ulysse Androthos qui, à la tête de quelques hommes, a gardé le défilé contre les hordes Turques, pendant la guerre de l'indépendance.

Bismarck et le ministre Friedberg.

Berlin, 14 juin. — *La Gazette Allemande du Nord* nie qu'il y ait le moindre dissentiment entre le Prince Bismarck et le ministre Friedberg et que ce dernier ait donné sa démission.

Vienne, 14 juin. — Ici, les journaux critiquent sévèrement les chefs politiques qui exagèrent le mauvais état de la santé de l'Empereur.

Attaque contre l'évêque Dwyer.

Dublin, 14 juin—Le *United Ireland* menace de faire circuler une pétition adressée aux autorités de l'Eglise, et demandant la retraite de l'évêque Dwyer, de Limerick, à cause de son approbation du rescrit du Pape.

WASHINGTON.

Le général Sheridan.

Washington, D.C., 14 juin—Le bulletin suivant à été lancé à 10 heures:

9:30 h. A. M.—Le général Sheridan a passé une très bonne nuit. Il était calme et a très peu toussé. Son pouls continue à être bon et sa respiration plus régulière. Pas d'apparence de symptômes défavorables.

Signé: R. M. O'Relly,
W. Matthews,
Chas. B. Byrne,
Henry C. Yarrow.

Offres de bons.

Washington, 14 juin—Les offres de bons se sont élevées à $5,280,000, en lots comme suit: coupons 4 pour cent, $5,000,000 à 128, $30,000 à 127 7/8, $2,000 à 127, 4 pour cent enrégistrés $5,000 à 127 7/8, $2,000 à 127, $5,000 à 127, $2,000 à 128. 4 1/3 pour cent, coupons; $500,000 à 107 1/2, 4 1/2 pour cent enrégistrés, $225,000 à 107 3/8; $2,000,000 à 107 1/2; $500 à 108; $15,000 à 107 1/8.

En route pour la convention de Chicago.

Pittsburg, 14.—Il y avait un assez grand rassemblement des républicains, ce matin, à la station Union; ils se rendaient à Chicago. On remarquait parmi eux, le sénateur Spooner, du Wisconsin, le sénateur Stockbridge, du Michigan, et les membres du Congrès, McKinley et Butterworth, de l'Ohio. Pendant le déjeuner, tous ces messieurs causaient fort librement. Le sénateur Spooner a dit: Tout fait croire au choix d'un candidat de New York, et l'autre, de l'Indiana.

Il est nécessaire que l'un des deux appartienne à l'Indiana et il serait malheureux que deux résidents de cet Etat fussent placés sur le ticket.

Suivant M. Stockbridge, le Michigan non seulement présentera le gén. Alger, mais le nommera. La délégation est solide, dit-il.

M. B. Butterworth a dit que la Convention serait la plus importante que l'on eut encore tenue: "D'elle dépend, dit-il, plus que jamais l'avenir du parti républicain. Elle aura un grand succès —ou le parti s'en ira en pièces. Si l'on a le malheur de nommer un homme que les habiles, les sages du parti regardent comme devant être battu c'en est fait du parti; il faudra le reconstituer entièrement. Mais je pense que tel ne sera pas le résultat. Je crois que l'on sera un choix sage, habile, que l'on prendra un candidat fort." Il regarde comme inutile de reparler de Blaine, après tout ce qu'il a écrit et d'entretenir la convention de ses nouvelles lettres.

M. McKinley a dit que Sherman est sûr de 300 voix, au premier scrutin; il sera probablement choisi. Blaine ne court pas. Quant à la plateforme il faut qu'elle soit hautement protectionniste.

Préliminaires de la Convention de Chicago.

Chicago, 14 juin—Les premières formalités pour l'ouverture de la Convention nationale républicaine ont eu lieu, avant midi. Les membres du comité national se sont assemblés dans leur quartier général pour régler les préliminaires.

L'honorable B. F. Jones, président du comité, présidait avec le général W. L. Alexander, de l'Iowa comme sergent d'armes; Samuel Fressenden, du Connecticut comme secrétaire, assisté de Carsen Lake, de New York.

Vingt-huit Etats étaient représentés, directement ou par procuration.

Un mot inédit de Monselet rapporté par Pierre Véron:

C'était un matin chez Brébant. Un homme de lettres à tout faire arrive:

—Vous savez, je tiens une affaire superbe. J'ai pour commanditaire le financier Z....

Et il cite le nom d'un des plus tarés tripoteurs, puis continue:

—Z.... m'avance trois cent mille francs pour publier une série illustrée, sous ce titre: *Les criminels célèbres.*

—Ah! bah! ce brave Z...., intervient Monselet souriant. Est-ce qu'on donnera sa biographie en prime?

Athenée Louisianais.

Concours littéraire de 1888.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 juin 1888 jusqu'au 25 février 1889, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 25 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaitre sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

LE VRAI DANS L'ART ET LA LITTÉRATURE.

Pour les hommes:

ULLOA, AUBRY, O'REILLY: LEUR RÔLE DANS L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE; ÉTAT SOCIAL ET POLITIQUE DU PAYS A LEUR ÉPOQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Une Chevelure

Exubérante ne peut être conservée qu'en entretenant le cuir chevelu propre, frais et libre de toute teigne, ainsi que les corps dans une bonne condition de santé. La grande popularité de la **Vigueur des Cheveux d'Ayer** est due à ce qu'elle nettoie le cuir chevelu, favorise la pousse des cheveux, empêche leur chute, et leur donne ce doux et soyeux luisant si essentiels dans la beauté parfaite.

Frederick Hardy, de Roxbury, Mass., un monsieur âgé de cinquante ans, perdait ses cheveux rapidement et ce qui restait, tournait au gris. Après avoir fait l'essai de différentes préparations, sans aucun bénéfice, il commença à se servir de la Vigueur des Cheveux d'Ayer. "Elle arrêta la chute," écrit-il; "et, à ma grande surprise, fit que mes cheveux blancs (sans teindre le cuir chevelu) devinrent de la même nuance brune qu'ils avaient quand j'étais dans ma vingt-cinquième année."

Dix Ans Plus Jeune.

Mme. Mary Montgomery, de Boston, écrit: "Pendant des années, j'étais obligée de porter un bonnet pour cacher une place chauve sur le sommet de ma tête; mais maintenant, j'ai serré joyeusement mon bonnet, car votre Vigueur des Cheveux en a amené une nouvelle pousse. Je pouvais à peine en croire mes yeux quand je vis d'abord mes cheveux pousser; mais ils y sont, et j'en suis enchantée. *Je parais dix ans plus jeune.*"

Un pareil résultat a eu lieu, en faisant usage de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, pour Mme. O. O. Prescott, de Charlestown, Mass., Mlle. Bessie H. Bedloe, de Berlington, Vt., Mme. J. J. Burton, de Bangor, Me., et d'autres personnes en grand nombre.

La perte des cheveux, peut-être, est due à l'impureté du sang ou aux désordres de l'estomac et du foie, et dans ce cas, un traitement par la **Salsepareille d'Ayer** ou bien par les **Pilules d'Ayer** jointes à la **Vigueur**, peuvent être nécessaires pour donner la santé et le ton à toutes les fonctions des organes du corps. En même temps, on ne saurait trop dire que nul de ces remèdes ne peut faire beaucoup de bien sans un essai persévérant et une stricte attention à la propreté et à la sobriété.

Ayer's Hair Vigor,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendue par tous les Pharmaciens et les Parfumeurs.

Suisse.

Nous empruntons ce passage à une lettre écrite, de Genève, 25 mai, à la *République Française*:

Un économiste distingué, ancien membre du gouvernement de Berne et qui rédige, en ce moment, à Strasbourg, le *Journal d'Alsace*, M. Bodenheimer, disait, dans une étude sur les assurances obligatoires dont l'essai se poursuit en Allemagne depuis quelques années, qu'elles étaient appelées à faire le tour de l'Europe.

Si j'en juge par ce qui se passe chez nous, la prophétie est sur le point d'avoir un commencement de réalisation. Pendant que la Confédération, appuyée sur une législation récente qui règle la responsabilité civile des patrons à l'égard de leurs employés, s'achemine vers une assurance obligatoire des ouvriers en cas d'accident, dans plusieurs de nos cantons on s'apprête à établir l'assurance obligatoire contre la maladie. La question s'est posée dans le demi-canton de Bâle-ville où une première loi à cet effet, votée par le grand conseil, a succombé devant le peuple consulté à son sujet; mais ce n'est sans doute que partie remise. Des mesures de ce genre ne se résolvent pas en un tour de main. On sait que l'assurance obligatoire, en Allemagne, n'a pas été établie du premier coup, et que, pour l'une de ses deux branches actuelles, on a dû s'y reprendre jusqu'à trois fois avant d'aboutir. Outre Bâle qui n'a pas abandonné l'affaire, qui n'a fait que l'ajourner, les cantons d'Argovie, de Neuchâtel et enfin celui de Genève s'en occupent plus ou moins activement.

On télégraphie, de Genève, le 27 mai, après l'inauguration, à Annemasse, France, du chemin de fer de cette dernière ville à Genève—inauguration dont il est fait mention dans nos "nouvelles diverses de France":

"MM. Viette et Droz ont fait leur entrée à Genève dans une voiture à quatre chevaux, au milieu d'un immense concours de population.

"Au banquet, M. Droz a porté, au nom de la Suisse, un toast à la France et à M. Carnot qui, a-t-il dit, personnifie les traditions les plus glorieuses.

"M. Viette, après avoir fait l'éloge de la Suisse, qui est pour la France l'aïeule vénérée de la république, a ajouté qu'en France l'éducation républicaine est aujourd'hui telle que le retour du despotisme n'est plus à craindre."

C'est le 18 juin que s'ouvrira, à Bâle, le procès intenté sur la demande du gouvernement allemand aux auteur, imprimeur et éditeur de la chanson dite du Carnaval, et qu'il jugeait inconvenante et contraire à la dignité de l'Allemagne.

Nous lisons, dans la *Tribune de Genève*, du 25:

"Schrœder, arrêté le 18 décembre, sous l'accusation de menées anarchistes, et, plus tard, prévenu d'avoir fait de l'espionnage au profit d'un gouvernement étranger, a été remis récemment en liberté. Cet homme est revenu à Riesbach, son ancien domicile, où il a acquis le droit de bourgeoisie. La semaine dernière, de grands placards décorés d'une main noire indicatrice ont été affichés aux arbres, bâtiments, etc.; depuis le Seefeld extérieur jusqu'au Wonneberg, où Schrœder a son ménage; ils portaient les mots: *Hier wohnt der Polizeispitzel Schrœder!* Les placards étaient en plus grand nombre dans le voisinage immédiat de l'habitation et les mains dirigées contre celle-ci. M. Trachsel, secrétaire du département de justice et police, s'est rendu ces jours derniers à Zurich pour étudier les conditions dans lesquelles une ordonnance de non-lieu a été rendue par la justice cantonale contre l'agent provocateur.

"L'affaire est tirée au clair. Schrœder ne pouvait être frappé d'aucune peine, le délit d'incitation à des actes réprimés par la loi pénale relevée contre lui étant prescrit d'après le Code zuricois. D'autre part, si on l'a trouvé en possession de dynamite, ce fait ne constitue même pas, dans le canton de Zurich, une contravention de police. Plusieurs particularités nouvelles dans le passé de Schrœder et dans les perquisitions opérées chez lui ont été signalées au département de justice et police, mais on les tient secrètes. M. L. Ruchonnet se propose de faire un rapport détaillé sur cette affaire."

La *Gazette de Lausanne* apprend que M. Ruchonnet proposera, pour la session de décembre des Chambres fédérales, une révision partielle du Code pénal fédéral, afin que les agents provocateurs ne puissent pas échapper à la justice. D'après son projet, ceux qui ne sont pas [illegible] mairement.

Une peine sera dictée contre les espions et agents provocateurs suisses, de même que contre les personnages en la possession desquels on trouverait de la dynamite ou d'autres substances destinées à la "propagande par le fait."

"Ce projet—ajoute le journal suisse—a été visiblement inspiré par l'impunité dont bénéficie l'agent provocateur allemand Schrœder."

On télégraphie, de Genève, 30 mai, à l'*Indépendance Belge*:

"Les princesses Clotide et Lœtitia, venant de Moncalieri, sont arrivées ce matin à Nyon, où les attendait le prince Jérôme-Napoléon.

"Les princesses comptent passer une huitaine de jours à la Bergerie et décider le prince à les suivre en Angleterre pour assister à un conseil de famille sous la présidence de l'ex-impératrice qui va tenter de réconcilier le père et le fils."

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, n'ont pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements pouvaient être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes, que la dite propriété ne sera rachetée, dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de racheter la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District Inférieur, No 203 rue Canal.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 2 Lim. Ex...7:55 am	No 4 Fast Mail...7:55 am
No 6 Coast.....9:05 am	No 6 Coast.....3:10 pm
No 1 Fast Mail.7:20 pm	No 2 Lim. Ex...4:00 pm
No 7 Sund Exc.9:25 pm	No 8 Sund. Exc. 7:25 am

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée.	Départ.
No 1 Passen...11:00 pm	No 2 Passen.....9:15 am
No 3 Chic. and N. O. Lim....8:20 am	No 4 St-Louis and Chic. ex.....5:20 pm
Sunday Ex.....8:45 pm	Sunday Ex.....7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

Arrivée.	Départ.
No 52 Ex.......6:20 pm	No 51 Ex.......8:20 am
No 54 B. R. Local.....10.00 am	No 53 B. R. Local.....4:00 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

Arrivée.	Départ.
No 1 Limited..9:30 am	No 2 Limited...5:00 pm
No 5 Fast line.6:30 am	No 6 Fast line..9:00 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

Arrivée.	Départ.
No. 1.........9:00 am	No. 2.........5:00 pm
No. 3.........6:25 pm	No. 4.........8:00 am
No. 5.........10:00 am	No. 6.........3:45 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, ATLANTIC SYSTEM, MORGAN LINE.

Arrivée.	Départ.
No 19 Califor...4:00 pm	No 20 Califor..10:45 am
No 17 Local....7:45 am	No 18 Local.....7.20 pm

NEW ORLEANS AND GULF ROAD.

Arrivée.	Départ.
Tous les jours excepté le dimanche—9:00 a.m. 4:00 p.m., 4 50 pm	Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la-Hache: 6:30 a.m., 5:00 pm
Dimanches seulement—10:10 a.m., 8:10 pm	Shell Beach.....9:30 am. Dimanches seulement—6:00 am., 4:00 pm

EAST LOUISIANA R. R.
ABITA SPRINGS, COVINGTON.

Le dimanche.
Arrivée.........7:25 pm | Départ..........8:00 am
Tous les jours excepté le dimanche.
Arrivée.........8.30 am | Départ..........4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI, 15 JUIN 1888

Bayou Sara—R.J. GAY, à 5 P M
Pointe Homma—MABEL COMEAUX, à 12 M
Quarantine Station—NEPTUNE, à 11 A M
Bas du fleuve—MAUD M FISH, à 11 A M

SAMEDI, 16 JUIN 1888

Rivière Rouge—JOHN D. SCULLY, à 5 P M
Bayou Goula—DANUBE, à 12 M
Bayou Lafourche—WHISPER, à 5 P M
Vicksburg—T. P. LEATHERS, à 5 P M
St-Louis—CITY OF NEW ORLEANS, à 5 P M
Bayou Têche—TECHE, à 5 P M
Bayou Des Glaises—HORNET, à 5 P M
Bayou Sara—OLIVER BEIRNE, à 5 P M
Port Eads—GRACE PITT, à 9 A M

U. S. SIGNAL OFFICE.

14 juin 1888 { P. M. Temps, local. / 8 P. M. Temps, méridien.

Hauteur des Eaux.

Augusta	....	Nashville Tenn	2.8
Cairo, Ill	26.2	Nlle Orléans	12.2
Cincinnati. O.	8.0	Omaha, Neb	13.9
Davenport, Ia.	10.5	Pittsburg, Pa	2.1
Keokuk, Iowa	11.7	Shreveport, La.	22.3
LaCrosse, Wis.	10.3	St-Louis, Mo	23.4
Leavenworth, K	15.4	St-Paul, Minn	8.0
Louisville, Ky.	5.5	Vicksburg	34.9
Memphis, Tenn	24.0	Yankton	......

Fleuve et rivières

Memphis, 14 juin—Le fleuve a baissé de 5 pouces. Temps clair et chaud. Arrivée, Granite State de Cincinnati. Départ, Coahoma pour Arkansas City à 5 p m.

Louisville, 14 juin.—La rivière baisse, 5 pieds 4 pouces dans le canal; 3 pieds 2 pouces aux chutes. Temps clair et chaud.

Les Passes.

Port Eads, 14 juin, 6 p m.—Vent d'est Temps couvert. Arrivés, goelette Cefalu, capitaine Riverra, de Ruatan.

Départs, steamships Clinton pour Key West, via Punta Gorda et Stroma pour Truxillo.

Marchés.

Paris 14 juin.—Les rentes 3 pour cent 82 francs 95c.

Havane 14 juin—Or espagnol 224 1/4 à 234 1/2. Sucre ferme. Change calme.

Liverpool, 14 juin—Coton—Ferme avec une bonne demande. Ventes 10 000 balles, dont 1000 pour l'exportation et la spéculation et 7400 balles coton américain.

New-York, 14 juin—Coton ferme. Middling Uplands 10 1/8. Orleans 10 1/4. Ventes 306 balles.

Futurs—calmes à la clôture.

Livraison en juin 10.03; juillet 10.08; août 10 17; septembre 9.69; octobre 9.47; novembre 9.30; décembre 9.39; janvier 9.47; février 9.54; mars 9.62; avril 9.70; mai 9.78.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 14 JUIN 1888.

EXPEDIES EN DOUANE.

Goelette Santo Oteri, Gustaveson, Ruatan.
Goélette (bond) Polar Star, Stanley, Ruatan.

ARRIVES.

Goelette (Ital) Cefalu, Rivarro, Ruatan.

BATEAUX A VAPEUR.

Danube, Wood, Bayou Goula.
R J Gay, Mélançon, Bayou Sara.
Grace Pitt, Kouns, Bas du Fleuve.
T P Leathers, Leathers, Vicksburg.
Neptune, Taylor, Bas du fleuve.
Maud M Fish, Canton, Bas du Fleuve.
John D Scully, Dodd, Cut-Off.
Hornet, Creath, West Melville.
W W O'Neill, Carroll, Louisville, avec 14 chalands.
Henry Lourey, Long, St-Louis, avec 3 barges.

EXPORTATIONS.

RUATAN—par goelette Santo Oteri—20 colis divers 20,000 pieds bois de charpente.
RUATAN—par goelette Polar Star—12,000 merrains 30,000 pieds bois de charpente.

IMPORTATIONS.

RUATAN—par goelette Cefalu—2,780 régimes figues bananes 19,000 bananes 28,000 cocos 10 douz. ananas D Cefalu & son.
RIO DE JANEIRO—par steamship Strabo—2216 sacs café J L Phipps & co—2090 sacs café Baring Bros—1026 sacs café Brown Bros & co—1750 sacs café Westfeldt Bros—550 sacs café à ordre.
HAVANE—par steamship Hutchinson—30 0 sacs sucre à ordre—20 sacs asphalte 1 baile papier à cigarettes 8 barils amandes 60 tambours amandes 4 caisses piment 1 caisse poissons 10 caisses raisins 55 caisses sardines 20 demi-barils olives 1 baril rum 1 balle bouchons 68,500 cigares Southern Pacific Co—48,900 cigares U Koen & co—4000 cigares Jaime Magi—12 paquets paniers vides S Oteri—2 caisses marmelades A M & J Solari.

Arrivages de produits.

BAYOU GOULA—par steamer Danube—14 sacs riz brut et fret assorti.
BAYOU SARA—par steamer Ed J Gay—3 balles coton 12 boucts sucre 300 sacs riz brut et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Grace Pitt—60 barils riz et fret assorti.
VICKSBURG—par steamer T P Leathers—105 balles coton 2999 sacs graine coton 20 sacs riz brut 4300 douves et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—50 barils riz et fret assorti.
BAS DU FLEUVE — par steamer Maud M Fish—Fret assorti.
CUT-OFF—par steamer John D Scully—107 barils sucre 4 sacs riz brut et fret assorti.
WEST MELVILLE—par steamer Hornet—7 balles coton 95 sacs graine coton et fret assorti.
LOUISVILLE—par steamer W W O'Neill et chalands—335,000 boisseaux charbon.
ST-LOUIS—par towboat Henry Lourey et barges—30,000 boisseaux mais en grenier 9683 sacs tourteaux 50 bottes tabac et fret assorti.

Par les chemins de fer.

SOUTHERN PACIFIC R R COMPANY—107 balles coton 16 boucts sucre 61 barils sucre 261 barils melasse 150 barils vin et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—5 boucts sucre 208 sacs riz brut 4 wagons graine coton 2 wagons tourteaux et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—Fret assorti.
N. ORLEANS AND NORTHEASTERN RR—82 balles coton 2 wagons farine graine coton et fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Barque Freeda A. Willey, Willey.......parti 25 mai
Steamship El Dorado, Byrne...........parti 9 juin
Steamship Knickerbocker, [illegible]
Barque Bank of Shan, Wheeler.........parti 13 juin
Barque H. L. Routh, Kirby...........en char. 4 juin
Goélette Lizzie, Dandy...............en charge. 6 juin
PHILADELPHIE.
Barque Levanter, Gerry...............partie 13 mai
LIVERPOOL.
Steamship Professor, Keller..........parti 27 avril
Steamship Andean, Foss..............parti 5 mai
Steamship Statesman, Edgar..........parti 12 mai
Steamship Barard Hall, Alexander..par. 19 mai
Steamship Costa Rican, Watson.......parti 24 mai
Steamship Jamaican, Coward..........parti 26 mai
Steamship Engineer, Jeffrey.........parti 30 mai
LONDRES.
Steamship City of Lincoln, Frye.......parti 4 juin
Steamship Federation, Pinkham.......parti 7 juin
ANVERS
Steamship Marseille, Mollière.........parti 11 juin
HAMBOURG.
Navire Stephan, Merzenich.............parti 20 avril
RIO DE JANEIRO.
Steamship Strabe, Matth son...........parti 23 mai
CADIX.
Barque San Michell, Ambrosano..partie 1er mai

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Noms	Destination	Acostage
	STEAMERS.	
Algiers	New York	Alger
Craigton	Brême, Londres	rue 4e
Clinton	Havane	rue 6e
Dupuy de Lome	Havre, etc	4e dist, 42
Eglantine	Hambourg	rue 6e
Explorer	Liverpool	Gretna
El Monte	New York	Alger
Excelsior	New York	Alger
Eri King	Brême et Londres	rue 2e
Izia	Malaga et Salerne	rue 5e
Mariner	Liverpool	2e d st, 10
Morgan	Havane	Alger
New Orleans	New York	2e dist, 8
Pawnee	Liverpool	1er dist, 14
Stroma	Truxillo	1er dist, 14
Viola	Brême	rue 6e
Whitney	Vera Cruz	Alger
Wanderer	Belize	Pic Tier
	NAVIRES.	
City of Montreal	....	rue 5e
	BARQUES.	
Victor	....	rue 6e
	GOELETTES.	
James Farwell	Vera Cruz	2e dist, 18
Polar Star	....	2e dist, 17
R B Locke	....	2e dist, 17
Royalist	....	1er dist, 15
Storm King	Utilla	2e dist, 17
Santo Oteri	Ruatan	1er dist, 14

Succession de Martin S. Coste.

Les créanciers de cette succession sont priés de présenter leurs réclamations, et les débiteurs de payer leurs comptes, à
CHAS F. CLAIBORNE,
Avocat de l'Exécutrice.
No 13 rue Carondelet.
31 mai—3f au 10j

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LaBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.

M. Aronstein,	A. M. Agelasta,
F. Alpuente,	A. Alciator,
Joseph Batt,	Joseph Brugers,
A. Bayhi & Co.,	Dr. I Bordes,
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm. a[illegible]
B. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co.,
Louis Balloo,	Bercier & De Smet,
L. Bebolet,	F. Belden,
J. Branden,	F. Breen,
J. F. Bartholomy,	Louis Bauer,
Bornio & Bro.,	E. Beltran,
C. Barbe,	B. E. Barinado,
J. A. Blaffer & Co,	W. Alexandre Besse,
Jean Ballencie,	J. A. Borduzat,
Samuel Banders,	Comagerie & Lambert
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadio Couture,	P. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Coulon,	N. Connell,
J. Cassard,	L. Charest,
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamaniere
Mme Louis De Gallé,	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Delamotte,
P. Dejan,	J. O. Denis,
Arthur Denis,	De Sulzer Hart & Co,
Dominique Doux,	George Degan,
O. Drouet,	G. M. Doll,
A. Dumestre,	M. T. Ducros,
Davallier & Co,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flauge,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co,
J. A. Fernandez,	A. Fusch,
Fritz & Brandon,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Fallex,
Gustave Furate,	E. C. Feinour,
Felber & Gensenheim,	G. R. Finalay,
Mme Gust. Fournade,	Joseph Guenghalmer,
Joseph Gatsinger,	Generally & Allex,
T. Generelly,	A. Gteuchy,
Isadore Geraud,	Fred Good,
Geldenbow & Kelly,	Mme Arecio Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Gardel,
E. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herree,
U. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Imcas Aycock & Co,
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeannenaud & Co,	J. M. Justiniani,
B. Jahrens,	F. Jaufreid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kulleader,	Kendig & Co,
Dr E. Kunnemann,	Anatole Léaumont,
Joseph Larrieu,	B. Laplace,
M. Lamazou,	X. Laynissen,
C. L'Hote & Co,	La. Equit. Life Ins. Co,
Edward Lischy,	Lang & Bernheimer,
Labouisse & Dohla,	Mme J. B. Leprete, Suc.
T. Lafou,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lamia,
E. Montense & Co,	Charles Manson,
A. J. Mentein,	J. Mandin,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Macon,	C. M. Mangin,
J. G. Monrose, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Massien, Succ. de	J. Manaud,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Mallo,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Meilleur,	Bercille Nivette,
Norton & Bell,	Frank Oberhauser,
A Olivier & Co,	H. D. Ogden exécuteur
S. Pablo,	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Perigne,	Pritchard & Beckham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
H. Pedarre,	S. B. Packard,
A. Pallacio,	B. Piffet,
P. Pena,	Planters Cotton Press
A. Quimfe Fils	E. Rabasse,
E. Reger & Co	J. Reviere,
J. Straus,	Mme Anna Saron,
J. E. Sarrazin,	William Sweete,
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture Assn
Strauss,	
B. Smith,	Swarbacker & Dryer,
M. Scot,	H. F. Sturcken,
Smith & Co,	Schneider & Zuberlier,
F. Sancho,	J. Siegfriend & Co,
D. H. Symart,	S. Szabary,
J. B. Sadlari Schuller,	J. J. Stewart, trésorier,
David Stewdt,	F. Soubles,
Mme M. E.	C. B. Singleton,
E. F. Schmieders,	Alfred Snaw,
M. Suria,	F. Samazeuth fils,
Nicholas Th	E. A. Terrebonne
A. Tesson,	S. M. Todd & Co
Samuel M. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
E. Verster,	Jas A. Vignaud,
Philip Vellerie,	François Veirin,
Phine Wagner,	Adolp Watz,
Wm. Whan, Suc. de	L. A. Wiltz,
Wilkerson & Mosely	James Wilson,
B. Wagener,	E. E. White,
E. L. Zell & Co.	M. A. Zeuota &

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année exprant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF,
Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres 75 cents	468,629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année échue le terme au 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886 d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents	10,606 87
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents	209,236 62
Montant des timbres judiciaires rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars	80,665 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents	128,571 62
Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses Judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:	
Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 132 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts	3,195 09
Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents	100,241 68
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents	103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D. 1888.

{ L S }

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, Paroisse d'Orléans—Ph. Hoelzel Jr. et Co. et als. vs. leurs créanciers.—No 24,124—Division C—Ordre de Cour—Que la pétition amendée et supplémentaire de Ph. Hoelzel Jr. & Co., de Ph. Hoelzel Jr. et de Claude M. Pasquier, insolvables dans cette affaire, et de Philip Hoelzel Jr., syndic provisoire en cette affaire, demandant la nomination d'un avocat pour représenter les créanciers absents, et pour le renvoi d'une assemblée des créanciers, soit enregistrée.

Que l'ordre dans cette affaire, rendu le 18 mai 1888, soit révoqué quant à la fixation de l'assemblée des créanciers seulement au 4 juin 1888; et que cette assemblée soit tenue le JEUDI, 5me jour de juillet 1888. Que H. H. Bryan soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents; et que le dit ordre du 18 mai 1888 sous tous les autres rapports demeure le même et tel qu'il est amendé pour qu'il soit ainsi conçu: Que la cession de biens des pétitionnaires à la maison commerciale de Ph. Hoelzel Jr & Co. et Philip Hoelzel Jr. et Claude M. Pasquier, individuellement et comme membres de la dite maison, soit acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, en cette ville, le LUNDI, 5me jour de juillet 1889, à onze heures du matin, dans le but de voter pour les dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes les questions qui pourront être agitées; et en attendant, toutes les procédures judiciaires contre les personnes aussi biens que contre la propriété des dits pétitionnaires soient arrêtées.

Que H. H. Bryan soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1888.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Une copie fidèle:
JAS. D. RANKIN. Député Greffier.
2 juin—3f au 5 juil

VENTES A L'ENCAN,

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Résidence de valeur Dans le Premier, Troisième et Quatrième Districts.

—Dans l'affaire de—
Samuel C. Thelemann vs. Mme Jennie Waters et als.

Vente pour effectuer un partage, A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 18 mai 1888 et signé le 24 mai 1888. Dossier No 23,764, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Céleste, Religious et Nuns, désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 4 juillet 1843, et mesurant au pied français 25 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Cypress, Willow, Clara et Julia, désignés comme lots 1 et 2 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 janvier 1845 et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, conformément au dit plan. Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face sur la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Willow et Cypress.

3° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Erato, Clara et Thalia, désignés comme lots 8, 9 et 10, sur un plan No 28 en l'étude de Wm. Hannon, ancien notaire, et conformément au dit plan; les dits lots mesurent ensemble, 75 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de 96 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois à deux étages, un cottage en bois à deux corps de logis, ayant 6 chambres de chaque côté, et connus par les Nos 220, 222, 224 et 226 rue Magnolia.

4° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, White, Melpomène et Terpsichore, désignés comme lots Nos 5 et 6, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet, 1840, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire. Le lot No 5 mesure 32 pieds de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces, et le lot No 6 forme l'encoignure des rues Melpomène et Franklin, et mesure 32 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Melpomène, sur une profondeur et de face à la rue Franklin, de 127 pieds et 9 pouces.

Les améliorations comprennent un magasin en bois, un cottage en bois double, ayant à peu près 6 chambres de chaque côté et une batisse en bois à un étage dans le fond faisant face à la rue Franklin et connu par les Nos 292, 292 1/2 et 294 rue Melpomène.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, White, Melpomène et Terpsichore et mesure 32 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 127 pieds et 9 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages ayant de 4 à 5 chambres sur chaque côté et connu par le No 290 rue Melpomène.

6° Un lot de terre de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district, de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée ou North Peters, Esplanade, Champs Elysées, Français et Victoire, désigné comme lot A —— et mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Levée ou North Peters sur une profondeur et de face à la rue Esplanade de 110 pieds et 2 pouces—123 pieds 1 pouce de profondeur sur le côté opposé avec une profondeur de 64 pieds 9 pouces dans le fond et forme l'encoignure des rues Esplanade et Levée.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage occupé par un café et connue par le No 36 rue North Peters ou Levée.

7° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Levée ou Nord Peters, Esplanade, Champs Elysées, Français et Victoire, et mesure 17 pieds de façade rue Levée ou North Peters sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces du côté de la rue Esplanade, 127 pieds 8 pouces et 4 lignes du côté de la rue des Champs-Elysées et 17 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages portant le No 3, de la rue N. Peters ou Levée.

8° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Camp, New Camp, St. André et Ste. Marie, étant une subdivision du carré borné par les rues du Camp, St. André, Chestnut et Ste. Marie, désigné comme le terrain No 6 sur un plan dressé par Hy. Molhausen, voyer, en date du 22 novembre 1846 et déposé en l'étude de C. V. Foulon, notaire, d'après lequel le dit terrain mesure 29 pieds, 8 pouces de façade rue du Camp, sur une profondeur de 191 pieds, 7 pouces sur la ligne du terrain 5; et 174 pieds sur la ligne du terrain No 7.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à deux étages, ayant 8 ou 10 chambres, et portant le No 522 de la rue du Camp.

9° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Clio, Erato, Cinquième et Sixième, et mesurant, d'après un plan déposé à la Quatrième Cour de Cité, 290 pieds 5 pouces et 4 lignes de façade rue Clio, et autant rue Erato; 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de façade rue Cinquième et la même façade rue Sixième. Les dimensions ci-dessus indiquées sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Hunter Stewart, voyer, daté le —— juin 1885, et seront montrés sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles dans les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, comprenant les taxes dues et exigibles en 1888. Dix pour cent seront requis en dépôt pour assurer la vente.

30 mai—30—2 9 16 23 3 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Reed & Smith vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21 240.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 5 mai 1888, dans l'affaire ci-dessus, à l'encan il sera vendu—

Tous les droits, titres et intérêts des dits Reed & Smith, dans et aux terres ci-dessous décrites ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent:

Les terres étant connues comme la section de face 24, township 21 sud, range 24 est, du district sud-est de la Louisiane, ouest du fleuve Mississippi. Situé sur la rive est du bayou Bruleau, dans la paroisse Jefferson.

Les améliorations consistent des bâtisses, hangars, citernes, quais et constructions de toutes sortes bâties sur ou appartenant aux dites terres.

Les dites terres sont des terres marécageuses et sujettes à conformation par les Etats-Unis à l'Etat de la Louisiane, et n'ont pas encore été ainsi confirmées mais sont maintenant en cours de confirmation et les dits Reed & Smith, en raison du fait qu'ils ont déposé le montant requis par la loi au bureau des terres de l'Etat, sont en droit d'entrer les dites terres et d'en obtenir une patente aussitôt que celles-ci auront été confirmées par les Etats-Unis à l'Etat de la Louisiane.

Le titre à la propriété foncière ci-dessus n'est, dès lors, pas un simple titre de gratification, mais la dite raison sociale est propriétaire de tous les améliorations sur ces terres, pleinement décrites ci-dessus; et cette vente comprend par ordre de la cour tous les droits des insolvables dans et à tous les montants déposés au bureau des terres de l'Etat dans le but d'acquérir un titre à la dite propriété foncière.

Conditions.—Comptant. Dix pour cent devant être payé comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 mai—13. 20. 27—Juin 3. 10. 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Cottage, dans le Sixième District,

Succession d'Amelia Aroceneaux, veuve de Joseph Aroceneaux.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,863.

PAR MATHER & HOMES — WARREN HOMES, encanteur. — Bureau, No 9 rue Carondelet — SAMEDI, 16 juin 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E., en date du 30 janvier 1888, dossier No. 22,863, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Tchoupitoulas, l'avenue Napoléon et la rue Jena, et mesurant 20 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 100 pieds, d'après un plan dressé par Hunter Stewart, voyer, daté en février 1888.

Conditions — Comptant. 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1888.

13 mai—13, 20, 27 mai—3, 10, 16 juin.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée rue Constance.

Joseph Feeney alias Jos Finney vs Mme B. Feeney.

No 18,951—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, il sera vendu en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, 23 avril 1888 et signé le 2 mai 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Constance, dernièrement Foucher, St-Joseph, Delord et Magazine, désignés par les Nos 3 et 5, se touchant et mesurant comme suit:

Le terrain No 3 mesure 31 pieds 11 pouces et 5/8 d'un pouce de façade rue Constance sur 117 pieds 8 pouces et 4/8 d'un pouce de profondeur d'un côté, et 117 pieds 9 pouces de profondeur de l'autre côté. Le terrain porte le No 145 rue Constance ou Foucher.

Le terrain No 5 mesure 25 pieds 5 pouces et 3 lignes de façade rue Foucher ou Constance, sur 117 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles et porte le No 147 rue Constance ou Foucher.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur: le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1888 et sera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire.

29 mai—29—juin 9 16 23 30

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

73.....CHARTRES.......73